

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du jeudi 15 novembre 2018**

Absent(e)s excusé(e)s : F HETIER

Réuni au lieu ordinaire de ses séances, le jeudi 15 novembre 2018, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LONGIN, Maire, le Conseil Municipal de Varennes-Saint-Sauveur a :

Approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 18 octobre 2018.

### **Désignation membre commission de contrôle pour révision listes électorales**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commission administrative modifiée devient commission de contrôle, qui est désormais responsable avec le Maire de la révision des listes électorales. Le Maire se voit transférer en lieu et place de la commission administrative qui est supprimée, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle a posteriori sera opéré par une commission de contrôle. Pour la commune de Varennes-Saint-Sauveur, c'est les règles régissant la composition de la commission dans les communes de 1000 habitants qui s'appliquent. Elle doit être composée d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Monsieur Frédéric CANNARD accepte d'être membre de la commission de contrôle.

### **Délibération pour branchement Enedis parcelle YH 82, route du Bois Chevret**

Le Syndicat d'Energie de Saône-et-Loire a fait parvenir l'estimation du montant des travaux en souterrain (80 ml) qui serait d'environ 7 600 €HT. Le coût résiduel restant à la charge de la commune serait de 2 280 € HT car il s'agit de raccordement électrique lié à une autorisation d'urbanisme. Accord du conseil municipal pour prendre en charge le coût résiduel d'un montant de 2 280 € HT concernant le raccordement électrique de cette parcelle.

### **Ventes diverses de terrains**

La Mairie a reçu deux demandes d'achat de terrains communaux.

La première demande porte sur l'acquisition d'un bout de voirie communale sur la parcelle YA-0284 jouxtant la propriété cadastrée YA-0055. Accord à l'unanimité à condition de garder la largeur du trottoir actuel afin de garder du stationnement sur le début de la rue Valery Collet.

La seconde demande concerne l'achat d'un morceau de voirie communale séparant deux parcelles appartenant au demandeur (cadastrées YP-0032 et YP-0033). Les voisins seront consultés ainsi que le SIVOM et le service des transports scolaires.

### **Délibération acceptation charte**

Suite à l'harmonisation de la compétence services aux écoles et transports scolaire des écoles sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, une charte a été établie fixant les modalités d'organisation et de gestion de la compétence entre la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' et les communes. Après lecture de la charte, accord à l'unanimité du conseil municipal pour autoriser le Maire à signer ce document.

## **Attribution logement**

Le logement au dessus de la boucherie est loué au 1<sup>er</sup> décembre 2018 pour un montant de 400 € / mois.

## **Subvention ADMR**

L'association ADMR sollicite la commune afin d'obtenir une subvention pour le fonctionnement de leur association. Cette subvention auparavant versée par la communauté de communes revient à compter de l'année 2018 aux communes et permet de continuer l'action en faveur de notre population cantonale vieillissante. Le montant est de 0,62 € par habitant se qui représente un montant de 696,28 € pour notre commune. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

## **Questions diverses**

- Le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré la directrice de l'ADMR de Tournus pour un projet de micro-crèches sur la commune. Cette rencontre a eu lieu suite à un rendez-vous avec Madame Delphine MARICHY qui a évoqué le manque de nourrices agréées sur notre commune. Un local devra être fourni à l'ADMR en contrepartie d'une location et le personnel serait entièrement géré par l'association. Une prochaine réunion aura lieu en décembre avec l'ADMR, la Caisse d'Allocations Familiales et la Protection Maternelle Infantile.
- La Poste a répondu par la négative à notre demande de mise en place d'un distributeur d'espèces.
- La liste des nouvelles familles pour les vœux du dimanche 13 janvier 2019 est établie. Les courriers seront répartis au prochain conseil municipal de décembre pour distribution par les conseillers
- Monsieur le Maire donne lecture des états des produits présentés par Madame la Trésorière municipal en vue de l'admission en non-valeur et en annulation des titres restant impayés et pour lesquels aucun recours n'est possible. Ces sommes sont admises en non valeur car elles sont définitivement irrécouvrables et elles feront l'objet d'une inscription au compte 6541 pour un montant total de 103,60 €.
- Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2018 a été faite par la municipalité. Nous avons reçu 28 dossiers de propriétaires ayant subis des dégâts sur leurs maisons
- Mme Solange FERRIER informe le conseil municipal de diverses régularisations effectuées au niveau des concessions de terrain au cimetière
- Les travaux dans le logement au dessus de la boucherie devraient être terminés pour la fin du mois de novembre. Il existe des fuites au niveau du toit. Elle a demandé à Samuel VOISIN d'intervenir dans l'urgence.
- Monsieur Mickaël BOSSU a envoyé un courrier pour informer la Mairie qu'il avait cédé son camion pizza. L'emplacement sera repris par Mr TEIXERA Carlos et Mme BERNARD Priscilla d'ici fin novembre.
- Frédéric CANNARD demande où en est le dossier "Ages et Vies" suite aux dernières rencontres. Les documents demandés ont tous été envoyés par le secrétariat et le Maire va reprendre contact avec eux pour la suite de l'opération.
- Frédéric CANNARD donne informations concernant l'arrivée du très haut débit sur la commune

Varenes Saint Sauveur, le 3 décembre 2018

**Le Maire,**

**Jean-Michel LONGIN**